

EthiasCo scrl

BCE 402.370.054

Votre numéro de membre : 235200

COMMUNE DE FERNELMONT

Rue Goffin 2

5380 NOVILLE-LES-BOIS

Liège, le 29 avril 2020

Madame, Monsieur,

Cette année, en raison des mesures liées au Covid-19 et du nombre potentiellement très important de participants à cet évènement, les membres de notre coopérative tiendront leur assemblée générale annuelle ordinaire en faisant usage de la technique **de vote à distance** telle que prévue par l'AR n°4 du 9 avril 2020 portant sur des dispositions diverses.

Ce formulaire de vote, ainsi que les informations relatives aux comptes annuels clôturés au 31 décembre 2019 seront mis à disposition de votre représentant sur une plateforme internet **dès le lundi 15 juin 2020**, et le vote devra intervenir online **pour le mardi 30 juin 2020** au plus tard.

Le nombre de parts, et donc de voix, concernant votre institution s'élève à 3 parts/voix.

Pour rappel, suite aux modifications statutaires adoptées par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 27 décembre 2017 et concomitamment à la cession de ses activités d'assurance « accidents du travail – loi du 3 juillet 1967 » à Ethias SA, l'association d'assurances mutuelles Ethias Droit Commun a été transformée en une société coopérative dénommée **EthiasCo scrl**, dont l'objet social n'est plus l'activité d'assurance mais la gestion de la participation qu'elle détient dans le groupe Ethias. Par cette opération en 2017, votre qualité de membre affilié de l'association mutuelle a été transformée de plein droit en celle de membre coopérateur, avec attribution d'un nombre de parts d'une valeur nominale de 8.602,90 EUR par part. L'attribution de ces parts est intervenue, pour chaque entité concernée, sur base de la clé de répartition reprise dans le rapport de transformation validé par l'assemblée générale et consultable aux annexes du Moniteur Belge.

L'ordre du jour de l'assemblée générale est le suivant :

1. rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2019
2. approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2019 et affectation du résultat
3. décharge à donner aux administrateurs pour leur mandat
4. décharge à donner au commissaire pour sa mission
5. mandat du commissaire.

Vous pouvez vous y faire représenter conformément à l'article 25 des statuts :

- a) soit par un membre des organes responsables ou du personnel de votre administration ou institution;
- b) soit par un représentant d'une autre administration ou institution associée.

Nous vous serions reconnaissants de nous faire connaître l'identité de votre représentant **mais également et surtout ses coordonnées de courrier électronique avant le 4 juin** par mail à l'adresse assemblee.generale@ethias.be, même si la désignation en qualité de représentant de votre institution nous a déjà été signifiée antérieurement.

Données à faire figurer dans votre mail :

- Prénom, nom et fonction de votre représentant
- Adresse mail personnelle de votre représentant
- Numéro du membre représenté = 235200

Permettez-nous d'insister sur l'importance de nous communiquer les coordonnées électroniques de votre représentant, la personne que vous désignerez recevra en effet directement un courriel avec un identifiant et un code d'accès à la plateforme online lui permettant d'exprimer le vote sur les divers points de l'assemblée générale.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Conseil d'administration.